

et je ne vois guère qu'un État puisse avoir le droit moral de supprimer la vie, s'il peut atteindre autrement le même but qu'il vise.

Je pense en principe qu'un État ne peut pas prendre ce qu'il ne peut donner. Quand nous en arrivons au fond de la question, c'est-à-dire celle de savoir si la peine de mort doit être abolie ou non, nous constatons que nous avons peu de faits et fort peu de témoignages probants sur lesquels fonder un raisonnement concluant. Si un vote a lieu, je suis sûr qu'il ne fera que représenter la somme totale des différentes réactions de 265 personnes. Ces réactions expriment nos idées, nos opinions, nos sentiments, nos émotions, et les jugements qu'on peut tirer des quelques faits concrets à notre disposition. Nous n'avons aucun moyen d'éprouver la validité de nos réactions, ni de séparer ce qui appartient à la pure raison de ce qui est pure hypothèse et conjecture. Il nous faut maintenant faire le partage de toute une série d'inpondérables, et peser et évaluer le pour et le contre. Nous ne sommes en mesure de déterminer la véritable valeur d'aucun de ces intangibles, ni de les comparer les uns aux autres. Par conséquent, chacun de nous doit faire une évaluation personnelle des éléments à considérer, essayer de les peser et tirer les conclusions qu'il peut. Étant tous des êtres différents avec des vues différentes et des antécédents différents, nous donnerons nécessairement des valeurs différentes aux mêmes éléments, et par conséquent, nos calculs aboutiront à des résultats différents et à des équilibres différents quand nous les confronteront les uns aux autres.

Ceux qui favorisent le maintien de la peine capitale fondent presque exclusivement leur thèse sur l'efficacité préventive de cette peine. C'est ici qu'apparaît, selon moi, une des faiblesses du bill, car il sous-entend que la peine de mort n'est pas un préventif dans les cas de meurtre, mais qu'elle l'est dans les cas de trahison. Plaçons dans un plateau de la balance, avec l'étiquette "pour le maintien de la peine capitale", l'effet préventif de cette peine. Dans l'autre plateau, il nous faudra placer les autres préventifs, dont un a déjà été mentionné: l'emprisonnement à vie. Lorsque nous employons l'expression "emprisonnement à vie", nous ne lui donnons pas, pour la plupart, le sens qu'on lui donne présentement dans la pratique. Nous savons que nous pouvons changer cette définition pour toute période que nous jugeons raisonnable ou nécessaire.

Je suis de ceux qui croient que la peine de mort est le préventif le plus efficace qui soit et qu'elle est plus efficace comme préventif que l'emprisonnement à vie. Mais,

d'un autre côté, je dois mettre dans la balance, contre elle, un autre facteur, savoir qu'il y a eu des cas où un innocent a été pendu. Je pense que cela compense beaucoup l'avantage que la peine de mort peut avoir comme supplément de prévention sur l'emprisonnement à vie. Mais je dois invoquer contre elle un autre argument encore, et c'est le fait qu'un homme riche qui peut avoir recours aux meilleurs avocats et peut tirer plein parti des procédures judiciaires permises par la loi et porter appel d'une cour à l'autre a beaucoup plus de chance d'échapper à la peine de mort que le pauvre qui se trouve dans les mêmes circonstances sans avoir les mêmes ressources financières. A mon avis, ces trois facteurs qui militent en faveur de l'abolition compensent à peu près le supplément de poids que le préventif peut avoir.

Mais il y a aussi d'autres facteurs dont nous devons tenir compte. Ce sont pour la plupart des facteurs dont nous ignorons tout. Un enfant vient au monde. S'il a des tendances mauvaises, c'est qu'il les a héritées de ses aïeux. Si ces inclinations ne sont pas innées chez lui, c'est qu'il les a acquises au contact de son milieu. Qui est responsable de son milieu? N'est-ce pas la société? Ne sommes-nous pas les gardiens de nos frères? La société peut-elle condamner un homme puis, comme Pilate, se laver les mains et dire qu'elle n'est pas responsable de sa faute? En condamnant une personne, la société ne se condamne-t-elle pas elle-même en quelque sorte? Si tel est le cas, comment la société peut-elle exiger le châtement total quand elle n'est pas elle-même sans reproche?

Je crois qu'une responsabilité pèse sur la société. Je crois que si nous pouvions mettre à jour tous les facteurs inconnus, chacun de nous pourrait dire avec Bunyan "Ce n'est que par la grâce de Dieu que j'ai pu échapper à un tel sort". Monsieur l'Orateur, ces autres facteurs ont suffisamment de poids, à mon avis, pour faire pencher la balance en faveur de l'abolition de la peine capitale. Voilà pourquoi j'appuie le bill, à tout prendre. Je ne chercherai pas à proposer cette conclusion comme un dogme. Je me rends compte que j'ai autant de chance d'avoir tort que d'avoir raison et que beaucoup d'autres députés peuvent très bien étudier les mêmes facteurs en partant de valeurs différentes, les additionner comme moi, pour arriver en toute sincérité et en toute honnêteté à une conclusion opposée.

Mais nous devons être honnêtes dans une question semblable et lui accorder toute notre attention; c'est ce que je me suis efforcé de